



## Le contrat de construction de maison individuelle

Fiche programme – v.4 – 26/06/2024

- Prérequis :** - l'apprenant est agent immobilier détenteur d'une carte professionnelle ou négociateur d'une agence immobilière ou employé d'une société de construction.
- Objectifs :**
- Connaître les règles principales attachées au CCMI et savoir le distinguer des autres contrats dédiés à bâtir ;
  - Avoir une vision d'ensemble des éléments périphériques et préalables à la conclusion du contrat ;
  - Appréhender l'environnement du contrat, du terrain à bâtir au permis de construire en passant par les notions de budget, prêt et garanties.
- Aptitude et compétences :** - l'activité requise dans les prérequis préfigure les capacités et compétences attendues d'écoute, de projection et d'analyse de l'apprenant, ainsi que son expérience pratique du métier.
- Durée :** - 7.00 heures.
- Délai d'accès :** - programmation sur demande avec un minimum de 15 jours de préavis.
- Tarifs :** - 500 € HT par personne / 350 € HT dès 2 stagiaires (me consulter pour un devis précis).
- Méthodes mobilisées :**
- méthodes expositive, active et participative avec études de cas jurisprudentiels comme reflet de la pratique ;
  - session vivante sur fond d'échanges et partages d'expériences personnelles, avec suivi à l'issue de la formation si besoin
- Modalités d'évaluation :** - test de positionnement / questionnaire de contrôle des acquis.
- Accessibilité :** - formation accessible aux PSH, émettre une demande individualisée pour la collecte des besoins précis via un questionnaire dédié, et en fonction, accompagnement de la prise en charge par un des référents de l'OF.
- Référent pédagogique et administratif :** - Renaud Lambert
- Contact :** [contact@renaudlambert.fr](mailto:contact@renaudlambert.fr) / 06 73 59 53 03

## Plan de cours :

**INTRODUCTION** : définition, présentation du CCMI et distinctions avec les autres contrats possibles pour faire bâtir sa maison + focus terminologie

### **PARTIE 1 : La définition légale du CCMI**

- Notions de plans fournis ou non, contenu du contrat
- Conditions, clauses
- Prix, ouvrage

### **PARTIE 2 : L'urbanisme et les travaux**

- Pièces PCMI
- CERFA
- Attestations
- Travaux

### **PARTIE 3 : Les préalables à la construction**

- Phase commerce
- Phase étude de sol
- Phase visite terrain (VT)
- Phase bureau d'étude (BE)

### **PARTIE 4 : Les garanties et autres cas d'indemnisation**

- Prix et délais convenus
- Parfait achèvement
- Bon fonctionnement
- Décennale / Dommages-ouvrage
- Autres cas

### **PARTIE 5 : Compléments et jurisprudence**

- Décret du 11 avril 2019
- RE 2020
- Enseignements des contrôles de la DGCCRF
- Carnet d'entretien

## Indicateurs de résultat à fin juin 2024

En raison d'un volume représentatif trop faible de réalisation de cette prestation, il est impossible de communiquer des statistiques éclairantes à l'appui de ce thème.